

CONSEIL MUNICIPAL / PROCES VERBAL

SESSION DU 29 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf Novembre à 9h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Cour-Sur-Loire sous la présidence de Madame Annie GONCALVES, Maire

Nombre de conseillers	10
En exercice	10
Présents	9
Votants	9

Convocation du 20 Novembre 2025

Madame Annie GONCALVES, Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 9h00.

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présents</i>	<i>Absent(s) excusé(s)</i>	<i>Absent(e/s) non excusé(e/s)</i>	<i>Pouvoirs</i>
GONCALVES Annie	X			
GONIDEC Jean-Yves	X			
DAUBIGNY François	X			
DE LAUBIER Alix	X			
GENTE Sylver	X			
GIRARD Benjamin			X	
LAMBLIN Joël	X			
LE GOFF EVANNO Serge	X			
OKECKI Béatrice	X			
POMMIER Bertrand	X			
TOTAUX	9		1	

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à La nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance : Jean-Yves GONIDEC

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 octobre 2025
2. Affaires générales
 - ✓ Terrain cimetière
 - ✓ Taxe performance réseau assainissement

3. Finances
 - ✓ Délibération dons
 - ✓ Encarts publicitaires
 - ✓ Décision modificative amortissements des comptes 204182
4. PPRI : avis d'enquête publique
5. CCBVL
6. Travaux
 - ✓ Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle
 - ✓ Réunion SIEOM
 - ✓ Réunion avec ENEDIS, ORANGE et Val de Loire Fibre
 - ✓ Toiture salle des Associations suite à la tempête
7. Syndicat de lagunage
8. Manifestations
9. Bulletin municipal
10. Informations diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 Octobre 2025

Madame le Maire :

- ✎ demande aux membres présents s'ils ont tous reçu le procès-verbal de la réunion du 04 Octobre 2025 et si celui-ci leur agrées,
- ✎ reprend l'ensemble des dossiers de la dite séance.

Les membres présents du Conseil municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 04 Octobre 2025.

AFFAIRES GENERALES

✓ **Terrains cimetière**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le secrétariat de Mairie a déposé un dossier le 11 Septembre dernier sur le site démarches simplifiées afin d'avoir une évaluation des domaines concernant les parcelles D112 et 113 pour une surface de 880m² environ, à côté du cimetière pour une potentielle cession. Les membres du Conseil municipal ont décidé d'arrêter le prix de vente des terrains au montant arrondi à 3 700 € non négociables.

Une proposition a été faite aux administrés intéressés par la parcelle qui demandent un délai de réponse.

Monsieur Joël LAMBLIN pense qu'il serait plus judicieux d'attendre le prochain mandat car les recettes ne seront pas perçues sur l'année 2025. Le sujet est reporté à une date ultérieure.

✓ **Taxe sur performance réseau assainissement**

DELIBERATION D 25 29	ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024
---------------------------------	--

Madame le Maire rappelle que le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport qui a été adressé en amont à toute l'équipe municipale dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et doit maintenant faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal **par 5 voix pour et 4 abstentions** :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

DELIBERATION D 25 30	REDEVANCES POUR LA PERFORMANCE DES SYSTEMES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
---------------------------------	--

Madame le Maire et Monsieur Sylver GENTÉ rappellent aux membres du Conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2025, la réforme des redevances des agences de l'eau est entrée en application avec la création de nouvelles redevances d'eau et d'assainissement.

- Redevance pour la consommation d'eau potable
- Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif
- Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable

Dans le cadre de cette réforme des redevances des Agences de l'eau, les collectivités compétentes en matière d'eau et assainissement doivent délibérer tous les ans pour fixer la tarification des redevances.

Il avait été voté pour l'année 2025 :

- Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable = taux non modulé de 0,10 + coefficient de modulation pour 2025 fixé forfaitairement par l'agence de l'eau à 0,20.
- Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif = taux non modulé de 0,28 + coefficient de modulation pour 2025 fixé forfaitairement par l'agence de l'eau à 0,30.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir les mêmes taux pour l'année 2026 :

- **Approuve le maintien de la tarification des redevances par 8 voix pour**
- **1 abstention**

Madame le Maire précise que la délibération est annuelle et devra être renouvelée avant fin 2026 pour la tarification applicable en 2027.

FINANCES

✓ **Délibération dons**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a reçu deux dons :

- 1- Une personne a réalisé un don de 900€ pour couvrir tous les frais liés à l'installation d'un banc en mémoire de son époux artiste peintre décédé. Il remplace le banc existant en mauvais état sur les bords de Loire. Une plaque nominative y sera apposée.
- 2- Madame le Maire a fait, pour régularisation, un don de 108€ correspondant au remboursement du contrat de maintenance de son ordinateur portable qui a été facturé et payé par la Mairie.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, accepte les dons.

✓ **Encarts publicitaires**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que, conformément à la demande de la trésorerie, un courrier sera adressé à chaque entreprise sponsor afin qu'elle confirme par écrit son accord pour justificatif du titre émis par la commune.

✓ **Décision modificative amortissement des comptes 204182**

Madame le Maire explique qu'à la demande de la trésorerie, il faut amortir les comptes 204182 (enfouissement des réseaux rue de la Loire). Cela aurait dû commencer l'année qui a suivi les travaux, soit en 2021.

Cela représente la somme de 42 480.95€ sur un amortissement de 15 ans, soit des annuités de 2 832.06€ qu'il faut constater dès 2025.

Pour pouvoir amortir cette somme, nous allons augmenter le chapitre 42 compte 681 de la somme annuelle de 2 832.06€ et réduire la recette d'investissement du chapitre 021 pour un montant de 2 832.06€ et l'affecter au chapitre 40 compte 2804182 pour la même somme.

En contrepartie, on va augmenter la dépense de fonctionnement, soit le chapitre 42 compte 681 et on diminue le chapitre 23 de la même somme.

Madame le Maire propose au Conseil,

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - opération	Montant	Article (chapitre) - opération	Montant
681 (042) : Dotations aux amortissements	+ 2 832.06		
(23) : Virement à la section investissement	- 2 832.06		

Total dépenses	0	Total Recettes	
-----------------------	----------	-----------------------	--

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - opération	Montant	Article (chapitre) - opération	Montant
		(021) : Virement à la section de fonctionnement	- 2 832.06
		2804182 (040) Amortissements des immobilisations -	+ 2 832.06
Total dépenses		Total Recettes	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour :

- Approuve la décision modificative n° 1 telle qu'elle est présentée ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à ces modifications budgétaires

PPRI – Avis d'enquête publique

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que l'avis d'enquête publique révision du plan de prévention des risques d'inondation de la Loire amont en Loir-et-Cher a eu lieu du lundi 13 octobre au vendredi 21 novembre. Le Commissaire suppléant, Monsieur Jean-Jacques ROUSSEAU, était présent le jeudi 20 novembre matin en Mairie pour rencontrer les administrés. Monsieur Sylvester GENTE était présent sur cette permanence. Seul Monsieur Bertrand POMMIER a consulté ce registre sans y apposer d'annotations. Le dossier est reparti à la DDT de Blois Mardi 25 novembre 2025.

CCBVL

Monsieur Jean-yves GONIDEC informe les membres du Conseil municipal :

- du vote du PLUi, un travail mené depuis 6 ans par Astrid LONQUEU
- du renouvellement de la candidature de Monsieur Pascal HUGUET en tant que Président de la CCBVL si il est réélu Maire.

Madame le Maire rajoute que la CCBVL s'est vu attribuer une subvention exceptionnelle au titre du fonds d'accélération de transition écologique dans les territoires. Une part de cette subvention est allouée à l'installation d'appuis vélos selon les orientations définies au schéma directeur des mobilités actives élaboré par la CCBVL.

Chaque commune de la CCBVL a été sollicitée, et notre commune aura 2 appuis vélos couleur vert basque. Les emplacements seront à définir.

TRAVAUX

✓ Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, concernant le mur et le rejet d'eau sur le domaine public, une administrée a fait une demande officielle auprès de la Mairie pour obtenir de la Préfecture une reconnaissance de la commune en catastrophe naturelle, afin de prétendre à l'obtention de financements par les assurances.

Un géographe géomaticien a été mandaté par la Préfecture le 04 Novembre dernier pour un suivi piézométrique des eaux souterraines pour effectuer des constatations au droit du mur et de la chaussée impactés Quai de la Loire. La commune est en attente de réponse.

Monsieur Jean-Yves GONIDEC rappelle également que sur le conseil appuyé de l'expert de l'assurance de la commune, et, dans le cadre du devoir de police du Maire, la commune a mis en demeure l'administrée concernée afin qu'elle procède dans un délai d'un an à la consolidation de son mur de soutènement en pierres. Un arrêté de circulation a été repris.

✓ Réunion SIEOM

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, le SIEOM reprend la compétence des ordures ménagères en remplacement de VALECO. Une visite du directeur du SIEOM, Monsieur François COTTRET et de Lucas GENTÉ sur place, à notre dépôt de déchets verts a eu lieu en présence de Messieurs Jean-Yves GONIDEC, Sylvester GENTE, François DAUBIGNY et Madame le Maire pour mieux comprendre le fonctionnement du dépôt.

✓ Réunion avec ENEDIS, ORANGE et Val de Loire Fibre

Monsieur Jean-Yves GONIDEC informe les membres du Conseil municipal qu'une réunion regroupant ENEDIS, ORANGE et Val de Loire Fibre a eu lieu en présence de Monsieur Sébastien LARIDAN du SIDELC. Trois sujets ont été abordés :

- La vétusté de certains poteaux dont celui de la rue Robert de Flers qui sera changé,
- Le doublement des poteaux car Enedis change les poteaux sans prévenir les autres concessionnaires,
- Les câbles décrochés des poteaux : une intervention aura lieu pour raccrocher les câbles.

Monsieur Jean-yves GONIDEC propose la mise en place d'une fiche en Mairie avec les coordonnées et la procédure à appliquer en cas de sinistre.

✓ **Toiture salle des Associations et Eglise suite à la tempête**

Madame le Maire rappelle que les dommages sont estimés à 28 197,30€. L'assureur GROUPAMA vient d'envoyer un chèque de 21 240,75€ correspondant à la première indemnité. Après vérification, un second montant sera versé sur production des factures pour un montant de 7 001,06€ correspondant à la vétusté. Il restera à charge de la commune, la franchise pour un montant de 285,19€. Les travaux vont être engagés prochainement, le Conseil municipal souhaite que les travaux soient réalisés avant la fin du mandat.

Madame le Maire rajoute que les travaux du puisard se sont déroulés du 10 au 14 novembre dernier. Les subventions seront d'un montant total de 6 400€ sur un montant total facturé de 8 000€ HT, soit 9 600€ TTC.

✓ **Syndicat de lagunage**

Monsieur Sylver GENTÉ rappelle aux membres du Conseil municipal l'obligation d'un point d'autosurveillance pour le lagunage demandé par la DDT et la bathymétrie réalisée faisant ressortir une épaisseur de boues de l'ordre de 30%.

Beaucoup de travaux sont à prévoir mais sans aide versée aux communes par le service des impôts pour les syndicats.

MANIFESTATIONS

✓ **Cérémonie du 11 Novembre**

Madame le Maire remercie les Conseillers présents et met en avant la bonne organisation logistique.

✓ **Vœux 2026**

Pour rappel, les vœux 2026 se dérouleront le samedi 17 janvier 2026, à 17 heures, à la salle des Associations. Un point sur l'organisation aura lieu le mardi 9 décembre à 18h30.

✓ **Elections 2026**

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026 (pour le 2^{ème} tour)

Madame le Maire a préparé un tableau afin de pouvoir noter la présence des permanences du bureau.

BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur Jean-Yves GONIDEC informe les membres du Conseil municipal que le bulletin municipal sera dans la lignée des précédents et qu'il est quasi clôturé.

Monsieur Yves HACOT a de nouveau réalisé un très gros travail et les membres du Conseil municipal le remercient vivement.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le prochain Conseil municipal aura lieu le samedi 31 janvier 2026 à 9h
 - La Commission finances, le jeudi 5 février 2026 au matin
 - La Commission impôts, le Jeudi 26 février 2026 à 14h
 - Le goûter des aînés, le Samedi 7 Mars 2026 à 15h30
 - Le Conseil municipal pour le vote du budget, le samedi 7 mars à 9h.
-
- Concernant le dossier en litige, la Mairie a reçu un mail le 13 novembre dernier de la juriste Protection juridique COVEA de la partie adverse nous relançant sur la réfection de la clôture et de son entretien. Elle demande de fournir les coordonnées du propriétaire de la parcelle. La réclamation de la partie adverse n'a aucun fondement à l'encontre de la commune. Le tiers et son assureur doivent se rapprocher des véritables propriétaires des parcelles pour obtenir réparation.
 - Une réunion a eu lieu jeudi 27 Novembre avec la DDT pour présenter le projet de modification de l'arrêté de protection de biotope (APPB) des îles de la Loire, en présence de Monsieur Sylvester GENTÉ et de Madame le Maire. Les arrêtés existent déjà pour d'autres communes mais la modification concernerait l'île de la Loire partagée entre Cour-sur-Loire et Montlivault avec une interdiction d'aller sur l'île du 1^{er} avril au 15 août. Le Conseil municipal devra donner son avis suivi d'une consultation du public. Il a été constaté une forte augmentation des effectifs de sternes pierregarins depuis 3 ans. Cette demande de révision est à l'initiative de Loir-et-Cher Nature afin d'intégrer l'île de la Loire dans l'APPB actuel.
 - Une réunion avec agriculteurs est à prévoir fin Décembre ou début Janvier pour la mise en place de baux sous seing privé et signature par les agriculteurs.
 - Chemin rural remis en état par un agriculteur limitrophe au niveau du carrefour de l'autre côté de la voie ferrée (côté acacias).
 - Une proposition de contrat de Maintenance pour l'Eglise par l'entreprise GOUJON sera à voter au prochain conseil municipal.
 - Une réunion cimetière aura lieu le jeudi 26 Février à 15h30.
 - Les sapins de Noël ont été livrés et vont être mis en place.
 - Monsieur Joël LAMBLIN alerte sur la vétusté et la dangerosité de la charrette Place de la Fontaine car les enfants montent dessus. Elle sera retirée.

Il n'y a plus de question, Madame Annie GONCALVES, Maire, lève la séance à 11h 10

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves GONNEDÉ**



**Madame le Maire,
Annie GONCALVES**

